



**Décision n° 2019-DC-0672 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 25 juin 2019  
modifiant la décision n° 2012-DC-0256 de l’Autorité de sûreté nucléaire  
du 12 janvier 2012 portant organisation des services  
de l’Autorité de sûreté nucléaire**

L’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment son livre I<sup>er</sup>, son livre II et son livre V ;

Vu le code de la santé publique, notamment le chapitre III du titre III du livre III de sa première partie ;

Vu le code des transports, notamment le chapitre II du titre V du livre II de sa première partie ;

Vu le code du travail, notamment les livres I<sup>er</sup> à V et le livre VII de sa quatrième partie et le livre I<sup>er</sup> de sa huitième partie ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision n° 2018-DC-0644 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 9 octobre 2018 portant adoption du règlement intérieur de l’Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu l’avis du comité technique de proximité du 7 juin 2019 ;

Sur la proposition du directeur général,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La décision du 12 janvier 2012 susvisée est modifiée ainsi qu’il suit :

1° À l’article 5-1, les mots : « et de contrôle des organismes agréés » sont supprimés ;

2° À l’article 10, les mots : « et de la préparation de la doctrine en situation post-accidentelle nucléaire » sont supprimés ;

3° À l'article 11, après les mots : « et contribue à l'organisation nationale de gestion de crise » sont insérés les mots : « ainsi qu'à la préparation de la doctrine post-accidentelle ».

## **Article 2**

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 25 juin 2019.

Le collège de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Bernard DOROSZCZUK

Sylvie CADET-MERCIER   Philippe CHAUMET-RIFFAUD   Lydie EVRARD   Jean-Luc LACHAUME